



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° l'agrandissement de la zone H0883 à même deux parties de la zone X0884;
- 2° l'agrandissement de la zone X0884 à même une partie de la zone M0881;
- 3° l'agrandissement de la zone M0881 à même une partie de la zone X0884;
- 4° l'agrandissement de la zone M0881 à même une partie de la zone H0883.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 27 mars 2023

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 MAI 2023

Plan de zonage



0 45 90 180 m
1:4 500